

# Zoom sur le contenu et le circuit des certificats de décès

Lionel Espinasse, Sylvie Le Minez (Insee)

Elise Coudin, Diane Martin (Inserm)

Rencontres de Santé publique France  
21 juin 2023 14h-16h45 - Beffroi de Montrouge

Cette intervention est faite en toute indépendance vis-à-vis de l'organisateur de la manifestation. Les auteur.es. déclarent l'absence de conflit d'intérêts en lien avec le sujet traité.

# Introduction

- . Statistiques de **décès toutes causes confondues (Insee)** : indicateur fondamental pour établir le bilan démographique de la France
  - . Alimentation du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) (mission régalienne de l'Insee)
  
  - . Statistiques sur les **causes de décès (Inserm)** : indicateur fondamental en santé publique et épidémiologie pour suivre les grandes tendances de santé ainsi que guider/évaluer l'offre de soins et les politiques de santé.
  
  - . Toutes ces informations sont issues du même événement générateur à savoir un **médecin constatant un décès**.  
*(normalement car l'article 78 du code civil n'oblige pas à avoir un certificat de décès pour déclarer un décès à l'état civil - cf plus loin)*
  
  - . Pourtant suivant les **finalités des usages** et les **modes de transmission** de l'information (papier /électronique),
    - les informations collectées/communiquées à chaque organisme ne sont pas toujours les mêmes
    - les **circuits** de remontée de l'information diffèrent en partie
- Ceci conduit à des délais de transmission de l'information différents
- Ceci demande aux organismes d'appliquer une approche de "synchronisation" pour assurer bonne couverture et dédoublement

Ce sont des éléments importants pour comprendre les usages potentiels de ces données notamment pour la veille sanitaire

# La certification d'un décès par un médecin

Code général des collectivités territoriales Article L2223-42, Articles R 2213 1 1 R 2213 1 4

. Fermeture du cercueil au vu d'un **certificat** établi par un **médecin**

. Ce certificat comprend un **volet administratif**, un **volet médical**, (+un volet médical complémentaire le cas échéant)

. Le **volet médical** précise la ou les causes de décès, aux fins de transmission **à l'Inserm** et aux organismes listés par décret

## . **Finalités santé publique**

- la veille et l'alerte sanitaire, par l'Etat, SpFrance et les ARS
- l'établissement de la statistique nationale des causes de décès et pour la recherche en santé publique par l'Inserm
- pour les traitements de données concernant la santé dans les conditions fixées à l'article L. 1461-3 du code de la santé publique
- pour alimenter le système national des données de santé (SNDS) défini à l'article L. 1461-1 du même code
- pour l'établissement de statistiques publiques (loi statistique 1951) par l'Insee

. **Confidentialité** de l'information - l'Inserm ne reçoit que des données sans noms, ni prénoms

Le **volet administratif** transmis aux opérateurs funéraires et à la mairie du lieu de décès, identifie le défunt.

## Code général des collectivités territoriales -

. Le certificat est établi par **voie électronique** (obligatoire hôpitaux et EMS, en théorie car 39 % d'elec aujourd'hui)

Le médecin a 96 h pour modifier → retransmission doublons

. "A titre exceptionnel", certificat sur **support papier** (61% des certificats aujourd'hui)

Dans ce cas, le médecin envoie le certificat aux mairies (avec volet médical clos) et les mairies renvoient à l'Inserm les VM par l'intermédiaire des ARS



# Volet administratif → mairies, pompes funèbres

DÉPARTEMENT :

## CERTIFICAT DE DÉCÈS conforme à l'arrêté du XX xxxx 2017

### VOLET ADMINISTRATIF À remplir par le médecin ayant constaté le décès

Je soussigné(e) M. ...., docteur en médecine, certifie que le décès de la personne désignée ci-dessous, est réel et constant.  
(Nom lisible en majuscules) (voir au verso 1)

Date et heure (réelle ou estimée) de la mort : ..... / ..... / ..... à ..... h .....  
À défaut (impossibilité à établir), date et heure du constat de décès : ..... / ..... / ..... à ..... h .....

#### INFORMATIONS D'ÉTAT CIVIL

COMMUNE DE DÉCÈS : .....

Code postal

NOM : .....

NOM de jeune fille, le cas échéant : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Sexe :  M  F

Domicile : .....

.....

.....

**RÉSERVÉ  
À LA MAIRIE**

Numéros à reproduire au verso.

N° d'acte

N° d'ordre du décès

#### INFORMATIONS FUNÉRAIRES Cocher chaque ligne par oui ou par non

Obstacle médico-légal (voir au verso 2) :  oui  non

Même en ce cas, renseigner au mieux l'ensemble du certificat de décès.

Obligation de mise en bière immédiate (voir au verso 5) :

- dans un cercueil hermétique :  oui  non  
– dans un cercueil simple :  oui  non

Obstacle aux soins de conservation (voir au verso 5) :  oui  non

Obstacle au don du corps à la science (voir au verso 5) :  oui  non

Recherche de la cause du décès demandée (ou demande en cours) par  
prélèvement, examen ou autopsie médicale (voir au verso 3) :  oui  non

Si transport de corps nécessaire, délai de (voir au verso 3) :  48 h  72 h

Présence identifiée, au moment du décès, d'une prothèse fonctionnant  
au moyen d'une pile (voir au verso 4) :  oui  non

Si prothèse présente, enlèvement de prothèse déjà effectué par le médecin :  oui  non

SIGNATURE À ..... le .....  
et cachet obligatoire du médecin

# L'établissement de l'acte d'état civil de décès et des bulletins statistiques

**D'abord établissement d'un acte d'état civil :** Article 78 du Code civil

*“L'acte de décès sera dressé par l'officier de l'état civil de la commune où le décès a eu lieu, sur la déclaration d'un parent du défunt ou sur celle d'une personne possédant sur son état civil les renseignements les plus exacts et les plus complets qu'il sera possible”.*

**A noter : pas de mention du certificat de décès.** Instruction générale relative à l'état civil : *“L'acte de décès peut être dressé aussitôt la déclaration effectuée et sans attendre que le certificat médical de décès prévu à l'article L. 2223-42 du code général des collectivités territoriales ait été établi par un médecin. Cette manière de faire ne présente dans la pratique aucun inconvénient sérieux, dès lors que le certificat médical de décès doit être produit pour la délivrance de l'autorisation de fermeture de cercueil.”*

**Puis établissement de deux bulletins :**

**Le B7 “bulletin de décès”** à finalité statistique : recueil de données socio-démographiques

**Le B7bis “avis de décès”** à finalités :

- administrative : mise à jour du RNIPP (répertoire national d'identification des personnes physiques)
- statistique : recueil de données socio-démographiques

# Les bulletins B7 et B7bis

Le B7 est identique au B7bis à l'exception des noms et prénoms qui n'y figurent pas.

Après déliassage, adresser l'avis de décès à l'INSEE et le bulletin de décès à l'ARS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

**AVIS DE DÉCÈS**

Cet avis doit être adressé à la direction régionale de l'Insee

**7bis**

**A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE**

Code département   Code commune (1)

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement    
Paris, Lyon, Marseille

Section (2)

Type de registre Unique  U Autre  A → préciser

N° de l'acte  N° d'ordre de l'avis de décès

**B. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DÉFUNT**

Date du décès Jour, mois, année

NOM de famille   
En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les stables doivent être reproduits.

Prénoms   
Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Sexe Masculin  M Féminin  F

Né(e) le Jour, mois, année

À Libellé de la commune

N° de l'arrondissement   Département (3)   DOM-COM

Pays pour l'étranger

Activité principale Retraité(e)  1 En emploi  2 Au chômage  3 Autre situation  4  
(y compris congé maternité ou maladie)

Profession ou ancienne profession   
(Si au chômage, retraité(e) ou autre situation, indiquer l'ancienne profession)

Situation professionnelle Salarié(e) de la Fonction publique (4)  1 Autre salarié(e)  2 À son compte  3

Nationalité Française  1 Étrangère  2 → préciser le pays

Domicile Numéro, voie, lieu-dit

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement   Département (3)   DOM-COM

Pays pour l'étranger

Situation conjugale au moment du décès Marié(e)  1 Pacsé(e)  2 En concubinage ou union libre  3  
Dans une autre situation (célibataire, veuf(ve), divorcé(e), etc.)  4

**C. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DÉCÈS**

Lieu du décès Domicile du défunt ou d'une tierce personne  1 Établissement de santé public  4  
(hors Ehpad, maison de retraite)  2 Établissement de santé privé  5  
Ehpad, maison de retraite  3 Autre lieu  6  
Voie ou lieu public  3

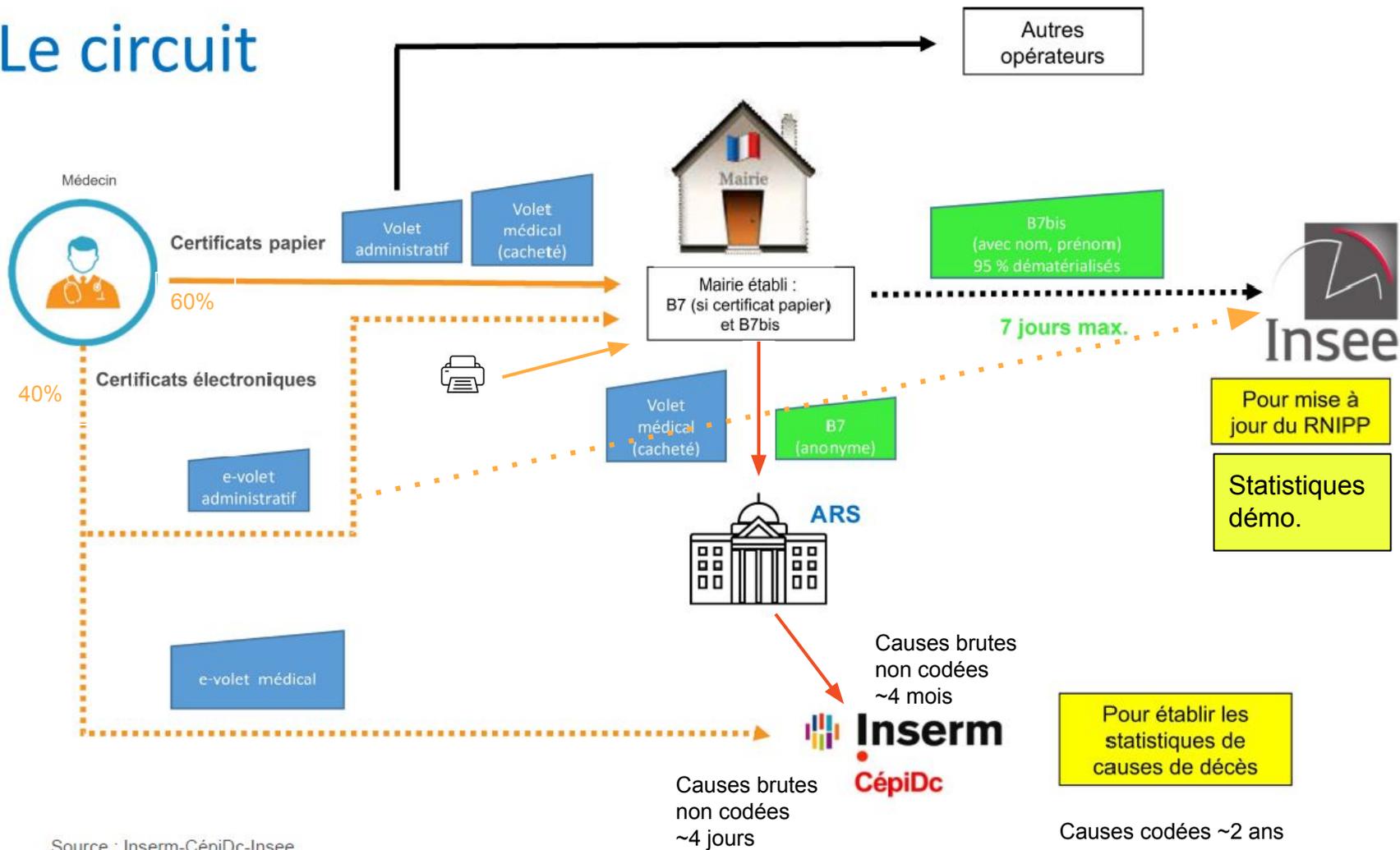
Le certificat médical confidentiel de décès a-t-il été fourni ? OUI  O NON  N

Fait le,    (date de création du bulletin)  
Cachet de la mairie et signature de l'officier de l'état civil,

(1) Numéro de la commune au code officiel géographique utilisé par l'Insee.  
(2) À renseigner pour les communes qui possèdent plusieurs sections d'état civil.  
(3) Départements métropolitains : code sur 2 positions. Pour l'outre-mer, ajouter le code en 3<sup>ème</sup> position (Outre mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Terres Australes et Antarctiques Françaises).  
(4) État, territoriale, hospitalière ; non compris les entreprises publiques.

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n°51-771 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.  
Visa n° 2022PADI06C du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, valable pour les années 2022 à 2026.  
En application de la loi n°51-771 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique.

# Le circuit





# Les usages - Les décès toutes causes (Insee)

<b>Alimentation du RNIPP</b> (Répertoire national d'identification des personnes physiques)	<b>Mission régalienne</b> de gestion de répertoires nationaux
Fichier des personnes décédées depuis 1970	Sur insee.fr ; usages individuels (généalogistes notamment) ;
Usages statistiques <b>standard</b>	<p><b>Analyse de l'évolution du nombre et des caractéristiques des personnes décédées</b>, avec des mises à disposition mensuelles du nombre de décès (niveaux France et France métropolitaine) et annuelles de données détaillées</p> <p><b>Estimations de population</b></p> <p><b>Indicateurs de mortalité</b> (taux de mortalité, espérance de vie ...)</p> <p>Alimentation de l'<b>échantillon démographique permanent</b></p>
Diffusion <b>exceptionnelle</b> depuis mars 2020 en lien avec l'épidémie de Covid-19	<p><b>Suivi des décès quotidiens</b> : mise à disposition sur insee.fr de données sur les décès journaliers, assorties de commentaires et de figures, à un rythme hebdomadaire puis mensuel</p> <p><b>Des analyses plus poussées</b>, notamment de l'excédent de décès par rapport aux « décès attendus »</p>

# Les usages - Causes de décès (CépiDc)

<b>Données</b>	<b>Finalités</b>	<b>Contenu</b>	<b>Délai de mise à disposition</b>	<b>Acteurs</b>
Flux CoD	Veille sanitaire	ensemble de la base au fil de réception	au fil de l'eau	CépiDc → SpF
Base annuelle CoD - données agrégées	Statistique	Cause initiale, sexe, age, pays de résidence, lieu de décès	A+2	CépiDc → Eurostat, OMS
Base annuelle CoD - données agrégées - OpenData	Statistique et recherche	données agrégées	A+2 et quelques semaines	CépiDc → site web
Base annuelle CoD - données individuelles Source du SNDS	Statistique et recherche	les mêmes + causes multiples, profession, statut marital, nationalité... + appariement référentiel du SNDS (87% en 2020)	A+2 et quelques mois	CépiDc → SNDS

# Conclusion sur les chantiers en cours

- SNDS - transmission par l'Insee des NIR cryptés et des identifiants de synchronisation pour améliorer l'appariement CoD/SNDS
- Certification électronique des décès 40% - identifiant non significatif pour une meilleure qualité de l'appariement de synchronisation (Insee/CépiDc)
- **Actualités - Insee** : adresse du défunt collectée dans les nouveaux BEC => amélioration du suivi infracommunal (pas avant 2024)
- **Actualités - CépiDc** : rattrapage de la production des causes de décès - calendrier de diffusion en 2023
  - . Diffusion des données définitives 2018 /2019 à Eurostat/OMS → juillet 2023
  - . Open Data et alimentation du SNDS (type de codage, score de confiance) → sept/oct2023
  - . Diffusion des données définitives 2021 à Eurostat/OMS → décembre 2023
  - . Intégration en production courante du *deep learning* comme un des modes de codage→ travaux prévus pour 2024

Merci de votre attention

<https://www.cepidc.inserm.fr/>

<https://www.insee.fr/fr/accueil>